

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

Commune SALIÈS  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 22 septembre 2025  
L'An deux mille vingt-cinq et le vingt-deux septembre

*Nombre de conseillers*

En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 septembre 2025, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX**, le Maire.

Présents 8

Votants 8

**Etaient présents :** Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Valérie JACQUET, Nathalie BRULANT, Florence CABROL, Bruno GASCON et David FERRÉ.

Excusés : Raymond CHAPPERT, Bruno LACHENAUD, Florence VOGEL, et Thierry VAREILLES.

**Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Économies d'Énergie du Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) – Territoire d'Énergie Tarn**

Monsieur le Maire rappelle que Depuis 2018, le SDET propose un service de valorisation de des travaux de rénovations énergétiques via les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). La commune de Saliès avait adhéré dès 2018 à ce dispositif à travers la signature d'une convention dont le terme est prévu au 31/12/2025.

Il est donc nécessaire à ce jour d'approuver une nouvelle convention. Un dépôt de dossier est en cours et sera finalisé avant la date du 3 octobre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu de la délibération du 19 Juin 2025 du Syndicat Départemental d'énergie du Tarn portant notamment sur l'approbation de la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saliès de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

**DELIBERE**

**ART. 1**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

**ART.2**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter entre le SDET et la Commune d'adhésion la Convention au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, ainsi que toutes pièces à venir.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 22 septembre 2025

Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 02 OCT. 2025